

Paris, le 26 avril 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'USEM et l'UFSBD signent un accord pour développer la prévention et la qualité de la prise en charge pour la santé bucco-dentaire des étudiants

Chez les jeunes adultes des progrès doivent encore être accomplis en matière de santé bucco dentaire.

Dans une étude du Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation en Economie de la Santé (CREDES) réalisée sur la population des adolescents de 11 à 20 ans, les affections les plus fréquemment citées sont les caries, elles concernent 46 % de cette tranche d'âge. L'étude ne porte pas spécifiquement sur la population étudiante, mais il est certain que ces problèmes ne disparaissent pas avec l'acquisition du statut d'étudiant d'autant que l'avancée dans l'âge et le tabagisme sont des facteurs de dégradation de la santé bucco-dentaire (étude de l'Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (IRDES)).

Les soins dentaires sont ceux auxquels les étudiants renoncent le plus souvent, par négligence mais aussi pour des motifs financiers liés au coût que représente l'acquisition d'une complémentaire santé ou par manque d'information sur la prise en charge des soins. Ces reports de soins sont très préoccupants car une prise en charge tardive de ces pathologies les aggrave mais aussi favorise le développement de problèmes de santé.

Compte de tenu de ce constat, l'**UFSBD** (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire) et l'**USEM** (Union nationale des mutuelles étudiantes régionales) **partagent la même volonté de développer la prévention, améliorer les prises en charge, et de réduire les inégalités de santé en matière de santé bucco-dentaire auprès de la population étudiante.**

Aussi, les mutuelles étudiantes régionales de l'USEM (MEP, MGEL, SMEBA, SMENO, SMERAG, SMEREP) souhaitent mettre en oeuvre des actions afin de sensibiliser la population étudiante à l'importance de la santé bucco-dentaire et de consulter régulièrement leur chirurgien dentiste, et ce en s'appuyant sur l'expertise et le réseau de professionnels de l'UFSBD.

Pour cela l'USEM et l'UFSBD ont décidé de conclure un accord-cadre pour quatre ans, afin de développer leur collaboration et pérenniser leurs relations, avec les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du système de soins et réduire des inégalités d'accès à la santé, en particulier par la prévention ;
- Favoriser la synergie de leur réseau et associer leurs ressources, notamment en terme d'expertise technique et scientifique, de connaissance du terrain, de formation, de diffusion de l'information ;
- Mener conjointement, avec leurs réseaux respectifs, des actions de terrains.

Une convention a été signée entre les deux parties le 26 avril 2007 par le Docteur Patrick HESCOT, Président de l'UFSBD, et Nicolas DION, Président de l'USEM.

Contacts presse :

Dr Christophe LEQUART, UFSBD

Laurent MICHEL, Délégué Général de l'USEM (tél : 01 44 18 37 87 ; michel@usem.fr)

USEM (Union nationale des Sociétés Etudiantes Mutualistes régionales) :

Les mutuelles étudiantes régionales adhérentes à l'USEM assurent pour leurs adhérents aussi bien la délégation de la gestion du régime étudiant de Sécurité Sociale que la mutuelle complémentaire santé. Elles développent également des actions de prévention

santé à destinations du public étudiant. L'USEM bénéficie donc d'une double expérience, en tant qu'acteur de santé publique et acteur de la protection sociale.

Il y a en France 10 mutuelles régionales étudiantes dont la plupart sont adhérentes à l'USEM : **MEP** (PACA, Languedoc-Roussillon), **MGEL** (Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne), **SMEBA** (Bretagne Pays de la Loire), **SMECO** (Centre, Poitou-Charentes), **SMENO** (Nord Pas de Calais, haute et Basse Normandie, Picardie), **SMERAG** (Antilles Guyane), **SMEREB** (Bourgogne, Franche-Comté), **SMEREP** (Région Parisienne), **SMERRA** (Rhône Alpes, Auvergne), **VITTAVI** (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées).

UFSBD :

L'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire), association loi de 1901, constitue l'organisation de la profession dentaire dont l'objet est de susciter, d'animer et de coordonner tous les efforts entrepris en faveur de la santé bucco-dentaire en France. (Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé) CCOMS, elle a conçu un programme de santé publique baptisé "La santé dentaire pour tous, une politique de prévention pour l'an 2010". Son action est reconnue par les pouvoirs publics. En 2006, elle a signé une convention nationale avec le Ministère de l'Education Nationale et elle s'est vu confier par le Ministère de la Santé l'Enquête Epidémiologique Nationale des 6-12 ans. Elle travaille également, notamment, avec la Direction Générale de la Santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Elle appuie son action sur un important réseau de chirurgiens-dentistes organisé aux niveaux départemental et régional.